



Une association pour  
ré-agir au féminin

**Femme nigérienne députée, pourquoi pas toi ?**  
**Atelier de renforcement des capacités des femmes candidates aux législatives**  
**Michèle Vianès, Présidente de Regards de femmes, Niamey, 3 décembre 2020**

Je remercie les organisateurs de cet atelier, la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) et l’OIF de m’avoir invité à intervenir et je salue Lydienne Epoubé, vice-présidente du réseau femmes de l’APF que je retrouve avec plaisir.

Regards de femmes, ONG auprès de l’ECOSOC des Nations-Unies et OING auprès de l’OIF, membre du réseau Francophone pour l’égalité femmes-hommes, a été créée en 1998 à Lyon. La parité politique figure dans son objet social et est une de ses actions prioritaires. En exergue, la citation de John Stuart Mill « *Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes, mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et les femmes* ».

Regards de femmes a

- agi pour l’obtention de la loi sur la parité en France et toutes ses améliorations législatives successives,
- réalisé des journées de sensibilisation pour inciter les femmes françaises à être candidates aux élections puis des journées de formation pour aider les femmes élues à accomplir leur mandat dans les meilleures conditions possibles,
- organisé des colloques internationaux affirmant « **Pas de gouvernance démocratique sans les femmes** » l’un à Lyon, à l’Institut d’Études Politiques, l’autre au Palais des Nations à l’ONU Genève,
- répondu aux demandes d’associations et de responsables politiques d’autres pays. En particulier du Sénégal avec la Ministre en charge et ses services. Mon plus beau souvenir d’activiste concerne l’installation de l’observatoire de la parité. J’avais été invitée par le président Wade à cette occasion et suis intervenue à la tribune du grand théâtre de Dakar devant toutes ces femmes, toutes de blanc vêtue et criant leur joie.

Quant à moi, j’ai été élue à Caluire (Rhône) une commune de 42 000 habitants, de 2001 à 2014 et vice-présidente de l’Association des conseillères et conseillers municipaux du Rhône, en charge de la formation des élu-es, durant cette même période. En donnant la priorité en milieu rural.

J’ai le plaisir aujourd’hui d’être parmi vous, candidates aux législatives, qui avez pour mission d’augmenter significativement le nombre de députées femmes du Niger. Il est actuellement de 16,95 %. Il y a donc une large marge de progrès à accomplir.

Je voudrais articuler mon propos en 3 parties :

- 1- Les droits humains universels concernent les femmes
- 2- La parité politique
- 3- Légitimité, crédibilité, visibilité des femmes en politique

## **1- Les droits humains universels concernent les femmes**

C'est sur l'indistinction des droits entre femmes et hommes que se fonde le caractère démocratique d'une société. Biologiquement, les deux formes que revêt l'espèce humaine ne sont ni assimilables, ni réductibles l'une à l'autre.

Dans une société démocratique, il convient de distinguer identité et statut. Si les femmes ont une identité biologique spécifique, qui ne saurait se confondre avec celle des hommes, et réciproquement, leurs droits doivent être les mêmes que ceux des hommes dans la construction d'une société fondée sur l'indistinction de ceux qui la composent.

Le peuple, *dèmos*, est fait indistinctement d'hommes et de femmes. La démocratie se fonde donc, d'abord, sur la formulation de ces droits, et, par conséquent, sur l'égal accès des femmes et des hommes à tous les métiers et fonctions aussi bien dans la sphère professionnelle que dans la sphère familiale ou politique, en fonction d'aptitudes et goûts personnels.

Et non pour des qualités supposées naturelles : les discours entendus aujourd'hui selon lesquels le management par les femmes ce serait « bon pour le business » enferment à nouveau les femmes dans les rôles sexués traditionnels. C'est reprendre le raisonnement des philosophes grecs qui ont construit l'infériorité des femmes, toutes les tâches qui incombent aux femmes ne demanderaient aucun effort elles sont génétiquement programmées pour les faire : porter l'eau (les femmes y consacrent 3 fois plus de temps que les hommes) ou soulever les malades dans leur lit seraient-elles des tâches si aisées ?

Les deux sexes sont dissemblables **mais** égaux. Or, pendant des siècles, les dissemblances sexuées se sont traduites par des rapports hiérarchiques contraires à l'égalité en droit des individus. Ce qui distingue les sexes n'a pas à se traduire en inégalité politique, sociale, culturelle.

Le caractère démocratique d'une société politique se fonde sur l'indistinction des droits entre hommes et femmes. La gouvernance démocratique ne peut se réaliser sans la participation des femmes au niveau des instances politiques élues. Le renforcement de la participation des femmes à la vie politique.

## **2- La parité politique**

La parité politique pose problème parce que la différence des sexes est le point de tension entre 2 espaces : l'espace de la filiation et celui de la cité et de sa gouvernance, l'espace politique.

La femme a toujours été nécessaire dans l'espace de la filiation, le fameux pouvoir exorbitant de donner naissance aux filles et aux garçons (Françoise Héritier). Mais les

hommes se sont empressés d'écarter les femmes de l'espace politique pour pérenniser leur pouvoir.

La domination du masculin sur le féminin s'est traduite, entre autres, par l'exclusion des femmes de la fonction de délibération au nom d'autrui et pour les autres, donc de la politique et de la représentation de l'universel.

La notion de parité rompt avec ce déni de droit. Pour gérer la cité, hommes et femmes agissent de manière équivalente et ensemble. La parité relève d'une logique de représentation. Pour que l'idéal de parité soit atteint, il a été nécessaire de légiférer. Et réciproquement, tant que la parité n'est pas atteinte il est nécessaire de légiférer.

La présence de femmes élues contribue à modifier les représentations des rôles sociaux sexués dans toute la société. Elle conduit des politiques publiques prenant en compte les besoins respectifs des femmes et des hommes dans tous les espaces publics et dans tous les secteurs de l'action de la collectivité. Elle oblige également à l'articulation de la vie familiale, vie professionnelle et vie sociale.

L'idéal d'égalité entre les femmes et les hommes légitime la présence de femmes élues dans les instances politiques.

Donc les actions à conduire concernent les pouvoirs publics et les élus mais aussi les femmes pour qu'elles se sentent légitimes dans leur souhait de représenter leurs compatriotes, femmes et hommes.

### **3- Légitimité, crédibilité, visibilité des femmes en politique**

Pour inciter les femmes à être candidates, il convient de lever les barrières à l'engagement des femmes dans les fonctions électives. En premier, les assurer de leur légitimité à représenter leurs concitoyens. Mais également lever leur crainte de ne pas être capables d'assumer le mandat et de ne pas disposer du temps nécessaire pour accomplir les fonctions d'élues. Il conviendra donc de développer leur confiance en elles et leur assertivité, de leur apporter les informations utiles pour qu'elles s'approprient les savoir-être et savoir-faire nécessaires à l'exercice de leur futur mandat.

**Projection du power point Femmes et élues pourquoi pas vous ? et commentaires sur les slides**